



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 5 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU

L'an 2021, le 5 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bourron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Espace Renoir, sous la présidence de Vitor VALENTE, Maire.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DA SILVA Georges, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

A été nommée secrétaire : Monsieur Guillaume CAPOIS

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 23

Date de la convocation : 01/02/2021

Date d'affichage : 01/02/2021

SOMMAIRE

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal,
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020,
3. Admissions en non-valeur,
4. Créances éteintes,
5. Vote des taux TH – TFPB – TFPNB,
6. Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour l'extension de réseau pour la défense incendie,
7. Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la création de deux modules de columbarium,
8. Demande de subvention au titre des amendes de police pour la construction de trottoirs chemin des Taillis de la Vallée,
9. Installation d'un système de vidéo protection,
10. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021,
11. Tableau des effectifs pour 2021,
12. Donation d'œuvres,
13. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Saint Pierre lès Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay Trésigny,
14. Informations du Maire et des Commissions,
15. Questions diverses.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Droit de préemption urbain :

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : **0**
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : **17**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Victor VALENTE souhaite la bienvenue à Madame Dominique GRÉMY, installée dans ses fonctions de conseillère municipale, suite à la démission de Monsieur Pascal SAUVÊTRE.

Madame Bruder Cauquil demande que le compte rendu soit très précis, compte tenu de l'absence du public dû au couvre-feu à 18 heures.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (DEL C2021_01)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Pascal SAUVÊTRE. Compte tenu des démissions successives, il est remplacé par Madame Dominique GRÉMY qui de fait, est la suivante sur la liste.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Brégère-Maillet a relevé une erreur au point 4 du compte rendu.

En effet, il a été indiqué « Monsieur Brégère-Maillet demande si les 1 600 caractères sont à partager entre les 3 listes ? Il lui est répondu que oui, ce qui fait en réalité, un peu moins que 535 caractères d'expression par liste ».

*Or, il aurait fallu lire : Monsieur Brégère-Maillet demande si les 1 600 caractères sont à partager entre les 2 listes ? Il lui est répondu que oui, ce qui fait en réalité, **800** caractères d'expression par liste.*

Madame Bruder Cauquil souhaite que soit indiqué la question orale : sécurité dans le village, qu'elle a envoyée par mail le 10 octobre 2020 :

« Je souhaite aborder, lors du prochain conseil municipal, ce sujet et particulièrement :

- Obtenir des chiffres et des statistiques précises sur ce point*
- Savoir où en est la démarche : "participation citoyenne"*
- Demander la création d'une commission "sécurité" chargée de travailler sur cette problématique et de proposer des pistes d'amélioration.*

Elle précise que l'exposé de Monsieur Capois a répondu brillamment à sa demande. »

Vote : Approuvé à l'unanimité

3. ADMISSIONS EN NON-VALEUR (DEL C2021_02)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Madame ROGER, Trésorière de la commune, a présenté un état des créances à admettre en non-valeur. Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Les procédures engagées par la trésorière n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, elles sont déclarées en non-valeur pour un montant de 4 009,18 € et seront inscrites à l'article 6541 « créances admises en non-valeur », chapitre 65 du budget de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de constater cette charge budgétairement.

Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail composé de Nathalie Duvez, Christelle Cerceau, Jean Brégère-Maillet et de lui-même, va être créé pour analyser et étudier les listes d'impayés, afin de palier au problème.

Monsieur Brégère-Maillet, précise que l'antériorité et le montant s'explique par la dissolution de la Caisse des Ecoles. En effet, pour clôturer une entité, il ne doit y avoir aucune écriture pendant 3 ans. Il ajoute, que la trésorerie respecte une procédure pour récupérer l'argent, qui s'étend sur plusieurs années.

Vote : Approuvé à l'unanimité

4. CREANCES ETEINTES (DEL C2021_03)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Madame ROGER, Trésorière de la commune, a transmis un état des débiteurs de surendettement ou admis dans le cadre de procédures collectives.

Il est rappelé, qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Les décisions rendues exécutoires ou prononcées par le juge de l'exécution consistent à faire disparaître le lien d'obligation existant entre le débiteur et la collectivité créancière. L'effacement de la dette (*créance éteinte*), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

L'état fourni par la trésorerie constate un montant de 269,75 € pour des débiteurs ayant fait l'objet de ce type de procédures.

Ces dépenses seront prévues à l'article 6542 « créances éteintes » qui enregistre les pertes sur créances dans le cadre d'une procédure de surendettement ou collective. Elles font l'objet d'un mandatement par débiteur et elles ne sont pas associées à une liste de non-valeurs.

Il est demandé au conseil municipal de constater cette charge budgétairement.

Vote : Approuvé à l'unanimité

5. FISCALITE LOCALE : VOTE DES TAUX TH – TFPB – TFPNB (DEL C2021_04)

Le Maire propose à l'assemblée de voter les taux de fiscalité pour l'année 2021 comme suit :

	Rappel Taux en vigueur	Taux proposés
Taxe d'Habitation	10.32	10.32
Taxe Foncière (bâti)	21.19	21.19
Taxe Foncière (non bâti)	49.02	49.02

Le produit attendu prévisionnel au titre des contributions directes pour l'année 2021, est inscrit à l'article 73111 du budget primitif.

Vote : Approuvé à l'unanimité

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR L'EXTENSION DE RESEAU POUR LA DEFENSE INCENDIE (DEL C2021_05)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, réalisé en 2019, la commune de Bourron-Marlotte a créé en 2020 trois nouvelles bornes incendie sur les réseaux d'adduction d'eau le permettant.

En 2021, afin de couvrir les habitations encore isolées, il est nécessaire de réaliser les extensions de réseau Chemin de la Grande Vallée, Rue Renoult et Rue des Petits Aulnes et de poser les bouches incendie en conséquence. Le montant des travaux est estimé à 128 412,07 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour l'extension de réseau pour la défense incendie, correspondant à 80 % du montant HT, soit de 102 729,65 €.

Madame Bruder Cauquil demande ou en est le dossier de la défense incendie de la ZAE ?

Monsieur le Maire précise que la commune a mis en place la défense incendie pour les habitations mais, que la défense incendie pour les entreprises, doit être réalisée par elles-mêmes. Il ajoute que la ZAE a été transférée à la CAPF sous la mandature précédente mais elle n'a pas validé le montant proposé par la CLECT. Un rendez-vous a été demandé auprès du financier de la CAPF pour finaliser ce dossier.

Vote : Approuvé à l'unanimité

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR LA CREATION DE DEUX MODULES DE COLUMBARIUM (DEL C2021_06)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a souhaité mettre à la disposition de la population, un espace plus approprié pour les personnes qui font le souhait de se faire crématiser. Cet espace permet aux familles de pouvoir se recueillir en toute sérénité.

Il existe déjà quatre modules dont les emplacements sont concédés à 90 %, c'est pourquoi il est nécessaire de faire une extension du columbarium existant en construisant deux modules complémentaires de 7 places. Le montant des travaux est estimé à 14 396,00 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour l'extension du columbarium existant, correspondant à 80 % du montant HT, soit de 11 516,80 €.

Vote : Approuvé à l'unanimité

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS CHEMIN DES TAILLIS DE LA VALLEE (DEL C2021_07)

A la suite de la mise en sens unique de la portion Chemin des Taillis de la Vallée, entre la Rue des Mathurins et la Rue Pasteur, il est envisagé la création de trottoirs et la réfection de la voirie.

Ces aménagements favoriseront le cheminement des piétons vers les équipements sportifs (*gymnase, tennis, foot*), situés à proximité. Le coût de ce projet est estimé à 75 064,80 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la construction de trottoirs Chemin des Taillis de la Vallée.

Madame Bruder Cauquil demande le taux que pourrait atteindre cette subvention. Monsieur le Maire répond qu'il est de 25 % maximum.

Elle demande également, si dans cette partie du chemin des Taillis de la Vallée, il y a déjà un enfouissement des réseaux. Elle précise que lors de prochains travaux, il faudra prévoir systématiquement l'enfouissement des réseaux.

Monsieur le Maire répond que oui les réseaux sont bien enfouis dans cette portion du Chemin des Taillis de la Vallée et indique qu'une réunion d'élus sera bientôt programmée, afin de discuter des enfouissements. En

En effet, un accord a été donné par l'A.R.D pour les départementales de la commune, c'est-à-dire, rues Armand Charnay, du Général Leclerc et de la Libération. Il précise que les caniveaux et les trottoirs sont à la charge de la commune. Monsieur le Maire a donc réalisé un état des lieux avec Céline Blanchet et Yves Petits car, tout n'est pas à reprendre et nous sommes dans l'attente d'un devis.

Madame Mourichon demande s'il est prévu de passer la fibre en même temps que l'enfouissement des réseaux. Monsieur Valente répond que dans ce cas précis, le devis demandé au SDESM s'élève à 1 200 000 €, ce qui excède les capacités financières de la commune.

Monsieur le Maire constate qu'il paraît indispensable de se réunir pour faire le point sur les informations qui auront été collectées et de prendre une décision collégiale.

Vote : Approuvé à l'unanimité

9. INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION (DEL C2021_08)

Monsieur Victor Valente rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 4 novembre 2019, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le secteur de la mairie.

Par arrêté n° 2020/DRCL/BFL/DETR/035, la préfecture a accordé au titre de la DETR 2020, une subvention de **10 803,63 €** correspondant à 80 % du montant hors taxes de 13 504,54 €.

Il est prévu de poser les caméras, aux emplacements suivants :

- Extérieur, sur le poteau d'éclairage face entrée de la Mairie, rue du Général de Gaulle,
- Extérieur, sur le poteau d'éclairage face à l'accueil de Loisirs, allée des écoles,
- Extérieur, sur le mur du bâtiment annexe dit « logement de gardien », allée des écoles,
- Extérieur, sur le mur de l'école maternelle vers l'espace de jeux, avenue Jules Duquesne,
- Extérieur, sur le mur de la mairie vers le kiosque, avenue Jules Duquesne,
- Extérieur, sur le mur de la mairie vers la rue principale, rue du Général de Gaulle.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les travaux et à signer au nom de la commune de Bourron-Marlotte, le marché avec la Société JR Vidéo Protection.

Madame Bruder Cauquil demande combien de temps et où seront stockées les vidéos ? Monsieur le Maire répond qu'elles seront stockées en lieu sécurisé, pendant 1 mois, et précise qu'il n'est pas judicieux d'indiquer le lieu de stockage des enregistrements.

Monsieur Capois confirme la durée de conservation et précise qu'elle est fixée par la CNIL. Il indique que la société JR Vidéo Protection va rédiger une charte qui doit être validée par la CNIL et propose de la partager avec les élus.

Madame Bruder Cauquil demande la précision sur l'emplacement de la caméra de la rue du Général de Gaulle. Monsieur Capois répond que cette caméra sera équipée d'un lecteur de plaque. Elle permettra, en cas d'acte délictueux d'identifier le véhicule dans la mesure où il passe par la rue. Elle filme jour et nuit. Puis il précise que le devis avait été demandé en 2020 et qu'entre temps les prix ont été actualisés. Le coût réel sera de 15 900 € HT au lieu de 13 505 € HT et que la maintenance annuelle s'élève à 1 500 €.

Vote : Approuvé à la majorité moins 3 abstentions (V. Mourichon, C. Hamel et J-C. Gandon)

10. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (DEL C2021_09)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2021, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses **d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire indique que cette autorisation qui doit préciser les montants et leur affectation, ne signifie pas que les crédits concernés, seront effectivement engagés.

Compte tenu des besoins et afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de **34 110,00 €** et de les répartir comme suit :

Articles Budgétaires	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif
2046 – Attribution de compensation d'investissement	2 200,00 €
21318 – Agencement autres Bâtiments Publics	13 200,00 €
2152 – Installation de voirie	2 120,00 €
21578 – Autres matériel & outillage	1 900,00 €
2184 – Acquisition de mobilier	14 690,00 €
TOTAL	34 110,00 €

Monsieur Brégère-Maillet précise que les RAR 2019 ne doivent pas être considérés comme crédits ouverts, ils devront être retirés, s'ils ont été comptabilisés, ce qui n'est pas le cas après vérification.

Vote : Approuvé à l'unanimité

11. TABLEAU DES EFFECTIFS POUR 2021 (DEL C2021_10)

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs pour 2021 :

Cadres d'emploi & Grades	Durée Hebdoma- daire	Effectif Budgétaire	Pourvus Eq TP	
			Eff. Physique	Eff. Physique
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
ATTACHÉS TERRITORIAUX				
- Attaché Principal	35h00	1	1	1
- Attaché	35h00	1	0	0
INGENIEURS TERRITORIAUX				
- Ingénieur	35h00	1	1	1
RÉDACTEURS TERRITORIAUX				
- Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	35h00	1	1	1
- Rédacteur	35h00	1	1	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
- Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	2	2	2
- Adjoint Administratif	35h00	2	1	1

AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX				
- Agent de Maîtrise	35h00	2	1	1
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
- Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	1	1
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	4	4	4
- Adjoint Technique	35h00	7	6	6

ANIMATEURS TERRITORIAUX				
- Animateur	35h00	1	0	0
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
- Adjoint d'animation Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	1	1
- Adjoint d'animation	35h00	1	1	1
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES				
- A.T.S.E.M Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	1	1
- A.T.S.E.M Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	1	1	1

AGENTS DE POLICE MUNICIPALE				
- Brigadier-Chef Principal	35h00	1	1	1
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET				
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
- Adjoint Technique	28h00	3	3	2,40
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
- Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} Classe	27h15	1	1	0,78
- Adjoint d'animation	28h00	1	1	0,80
- Adjoint d'animation	9h10	1	1	0,26

EMPLOIS CONTRACTUELS À TEMPS COMPLET				
- Attaché	35h00	1	1	1
- Adjoint d'Animation	35h00	1	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF				
- Adjoint administratif	35h00	1	1	1

EMPLOIS CONTRACTUELS À TEMPS NON COMPLET				
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
- Adjoint Technique	21h57	1	1	0,62
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES				
- A.T.S.E.M Principal 2 ^{ème} Classe	29h24	1	1	0,84

NOMBRE TOTAL D'AGENTS POUR 2021	40	35	32.70
--	-----------	-----------	--------------

EMPLOIS CONTRACTUELS TEMPORAIRES		
- Adjoint d'Animation Saisonnier (BAFA VACANCES)	2	0
- Adjoint Technique Saisonnier	1	0
- Agent toute catégorie (AGENCE INTERIM)	1	0

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Madame Grémy aimerait savoir qui fait quoi dans le tableau ci-dessus.

Les agents relevant des cadres d'emploi des attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux et adjoints administratifs territoriaux, font partis de l'administration, à l'intérieur de la mairie.

Les agents relevant des cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux, agents de maîtrise territoriaux et adjoints techniques territoriaux, sont pour la plupart affectés aux services techniques (espaces verts, voirie...), mais aussi à l'entretien des bâtiments communaux et au restaurant scolaire.

Les agents relevant des cadres d'emploi des animateurs territoriaux et adjoints d'animation territoriaux sont affectés au service animation.

Les ATSEM, à l'école maternelle et le Brigadier-Chef Principal, à la Police Municipale.

Madame Pacton demande pourquoi il y a une différence entre l'effectif budgétaire et les emplois pourvus ?

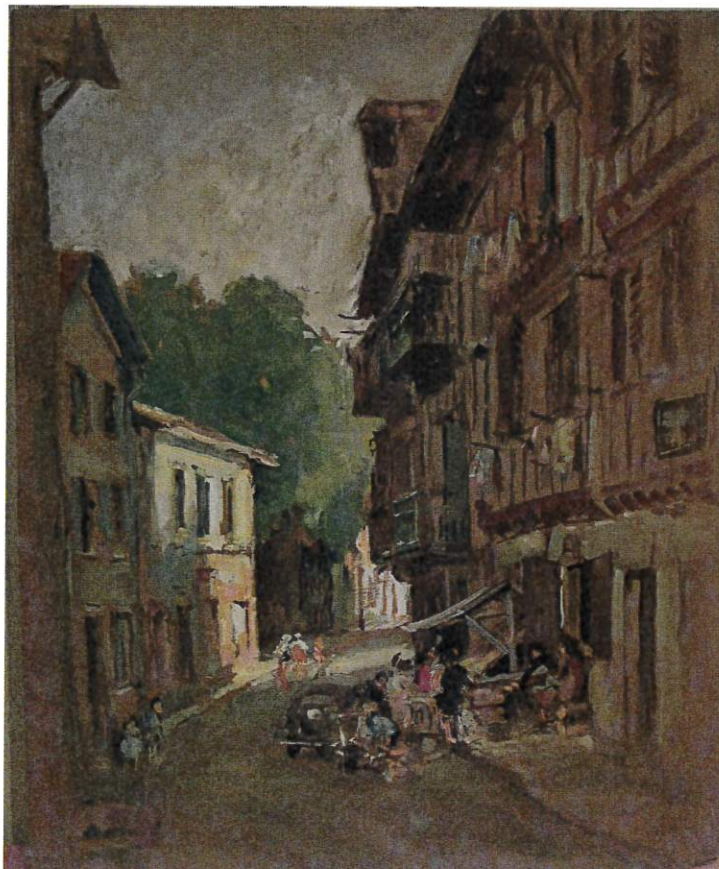
L'effectif budgétaire, 40, prévoit financièrement des postes pour les agents qui déposent un dossier de promotion interne, qui passe un concours, ou qui sont recruté directement. Les emplois pourvus, 35, correspond au nombre d'agent en poste.

Vote : Approuvé à l'unanimité

12. DONATION D'ŒUVRES (DEL C2021_11)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dons d'œuvres faits à la commune :

A. **L'Épicerie** de Fred Money (gouache, 1951)



Cette grande gouache sur panneau a été donnée par Madame Christine MAHASSEN, née PONGE à la commune de Bourron-Marlotte en novembre 2020. Dimensions 73 x 60 cm. Signée au bord en bas à droite. Au revers sur le panneau, inscription "L'épicerie". Elle a été vendue en 1991 à Drouot avec la mention "L'épicerie à Marlotte", 1951.

Fred Money (1882-1956) de son vrai nom Raoul Billon, est né à Sassay (Loir-et-Cher) et mort à Paris. Élève de l'école Palissy et du peintre et illustrateur Georges-Antoine ROCHEGROSSE (1859-1938), il fut d'abord illustrateur et affichiste.

Il est connu pour ses peintures paysagistes animées de style postimpressionniste, à techniques mixtes (gouache - aquarelle - pastel). En 1951 - 1952, il est passé à Marlotte laissant au moins deux peintures, cette représentation de L'épicerie à Marlotte et une autre peinture intitulée *Marlotte au printemps* (Salon des Artistes français, 1952). L'Etat français lui a acheté des œuvres en 1938 et 1955.

B. **Une nuit de printemps** de Georges-François Feuardent (reproduction originale d'une huile, 1928)



FEUARDENT (Georges-François), né à Paris. — 15, rue Henri-Monnier, 9^e.

1501 Une nuit de printemps. — Pas à vendre.
1502 La rue Delort, à Marlotte. — 2.000 fr.

Il s'agit d'une reproduction en couleur très abîmée (*déchirures, salissures...*) d'un tableau humoristique de Georges-François Feuardent, **Une nuit de printemps**, qui a été donnée par Monsieur Jean-Loup DEBRAULT en janvier 2021.

Exposé par G. Feuardent (1873-1963) au salon des Indépendants à Paris en 1928 (signature G.F. sur le bord en bas à gauche). Dédicace en dessous de la reproduction, illisible. Dimensions de la feuille 49 x 48 cm. Dimensions de la reproduction seule : 34,9 x 42 cm.

Une revue d'époque, *La Revue du vrai et du beau* (10 avril 1928) relève « Une nuit de printemps est une chose humoristique, une chasse aux chats sur le toit d'une vieille maison mansardée et fort lézardée ». Ce tableau était alors exposé avec un autre, intitulé *La rue Delort, à Marlotte*.

G. Feuardent, numismate et peintre, est un petit-fils du grand peintre, fondateur de l'école dite de Barbizon, Jean-François Millet. La mairie possède une peinture humoristique de cet artiste étroitement lié à Marlotte où il résidait souvent rue Delort, *Dis donc Grand-mère c'est-i des poux*, datée de 1934.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces œuvres.

Vote : Approuvé à l'unanimité

13. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAINT PIERRE LES NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY TRESIGNY (DEL C2021_12)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'adhésion des communes de Saint Pierre lès Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay Trésigny au SDESM.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose de 3 mois à la date de notification des délibérations, pour se prononcer sur l'adhésion de ces communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des communes de Saint Pierre lès Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay Trésigny au SDESM

Vote : Approuvé à l'unanimité

14. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Mission Fontainebleau Patrimoine Mondial

Monsieur Frédéric Valletoux, Président de l'Association Fontainebleau Mission Patrimoine Mondial, a eu le plaisir de m'annoncer que le dossier « Domaine de Fontainebleau : Château, jardins, parc et forêt » a reçu un avis favorable par le Comité et entre ainsi sur la liste indicative nationale du patrimoine mondial.

BM.monvillage

BM.monvillage souhaite remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que tout le personnel de la mairie, pour le travail réalisé dans des conditions rendues difficiles par la crise sanitaire.

Carte de vœux

Bon nombre de concitoyens ont appelés la mairie, afin de remercier l'équipe municipale pour la carte de vœux qui a été déposée dans les boîtes aux lettres.

Madame Duwez

Madame Duwez informe l'assemblée qu'elle est allée avec Monsieur Valente à l'école élémentaire, faire une 2^{ème} distribution de masques fournis par la Région Ile de France. Il s'agit de masque en tissus de catégorie 1. Madame Pacton demande de quels masques il s'agit, car ils ne protègent pas tous du variant anglais.



Monsieur Colas

Les dossiers de demande de subvention ont été adressés à l'ensemble des associations avec une date limite de retour au 15 février 2021.

A l'issu, les commissions sports animations loisirs et culture se réuniront afin d'étudier les dossiers.

Concernant le projet « une naissance, un arbre », nous avons recensé 11 naissances pour l'année 2020.

Le choix de fruitiers a été fait et ont été plantés par l'association « Les jardins de culture ».

A ce sujet, un courrier explicatif a été adressé aux familles concernées avec une demande d'autorisation, pour pouvoir inscrire le prénom et la date de naissance de l'enfant.

Pour rappel, chaque bébé Bourronnais Marlottin deviendra le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Chaque naissance contribuera à la préservation de l'environnement ainsi qu'à la défense de la biodiversité, les enfants auront ainsi le plaisir de voir grandir leur arbre en même temps qu'eux.

Nous finaliserons cette opération au printemps, en conviant les familles. Reste à définir une date et à prévoir l'organisation de cette manifestation.

Concernant le projet de l'école de sport, le chiffrage est en cours. Il est difficile en l'état d'obtenir des subventions, que ce soit du Département ou de la Région, parce qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement et non d'investissement.

Nous devons voir avec Nathalie Duwez s'il est possible d'intégrer cette école du sport à l'accueil de loisirs, ce qui nous permettrait d'obtenir des subventions de la part de la CAF et éventuellement, la jeunesse et sports.

La commission a priorisé, dans ses différents projets, la réfection du terrain de football. Au regard des différents devis, il faudra prévoir au budget la somme de 6 000 € HT.

Suite à quelques plaintes de riverains à l'encontre des joueurs de pétanque, nous avons dû étudier le problème. Il a été envisagé de les déplacer mais, après étude, il s'avère que c'est onéreux. Il faut compter un peu plus de 12 000 € avec une perte de surface de jeux d'environ 100 m².

Comme il n'y a pas de règlement, la commission va devoir travailler sur la création d'un arrêté fixant les règles d'utilisation des terrains pour encadrer les nuisances potentielles, qu'il faudra par la suite, faire respecter.

Monsieur Gandon

En matière d'Ecologie Environnement, le thème principal de cette année serait celui de la réduction des déchets domestiques via l'utilisation du compostage. Pour cela, nous allons travailler sur 3 actions que l'on peut résumer ainsi Eduquer, Inciter, Mesurer.

- **Eduquer** : Sensibilisation des enfants de l'école primaire à l'intérêt du compost avec une mise en pratique en utilisant le compost dans leur potager. Objectif que les enfants deviennent de vrais ambassadeurs du compost dans leurs familles !
- **Inciter** : Communiquer et organiser une journée ludique sur le compostage, sur le terrain Vlasto (formations, jeux, ateliers pratiques etc.)
- **Mesurer** : A partir des données sur les déchets « ramassés » en 2020 sur notre commune, nous souhaitons fixer un objectif de réduction.

Au niveau de la CAPF, un partenariat est à l'étude avec la société Voltalis pour faire de « l'effacement d'Energie ».

Qu'est-ce que ce serait :

Réduire la consommation d'électricité quand le réseau en a le plus besoin.

Comment ça marcherait :

Sur la base explicite du volontariat du client, on installerait un modulateur qui couperait le chauffage électrique pendant une courte période. Cela pourrait permettre une réduction de l'ordre de 10 à 15% de la facture énergétique et en parallèle, un effet bénéfique pour l'environnement. (Ajuster la production à la consommation, pour minimiser l'impact environnemental).

A ce stade, ce n'est qu'un projet qui mérite d'être approfondi.

Enfin, pour information, il a été acté que la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des 12 communes, dont Bourron-Marlotte, pour lesquelles les contrats, avec leurs prestataires actuels, prend fin à la fin de l'année, seront gérés au niveau communautaire via une DSP (**D**élégation de **S**ervice **P**ublique) commune.

Madame Lavauzelle

Madame Lavauzelle indique qu'une commission communication va se réunir pour le prochain bulletin. Compte tenu de l'absence de manifestations, dû à la crise sanitaire elle souhaiterait faire un article sur l'environnement et la sécurité.

Madame Cerceau

Madame Cerceau informe l'assemblée qu'un courrier relatif à la vaccination a été envoyé aux personnes de plus de 75 ans. Cela représente 565 lettres. Sylvie Dubois et Angélique Voinot ont reçu 36 appels en retour. Un premier rendez-vous a été obtenu pour 8 personnes, pour qui le transport a été assuré par la commune. Et les 28 autres personnes ont été inscrites sur une liste d'attente du centre de vaccination.

Madame Pacton, précise qu'en cas de problème de transport pour les personnes en situation de handicap, il est possible d'avoir recours au PAM (*Pour Aider à la Mobilité*).

Madame Lott

Madame Lott informe l'assemblée que la fête du livre jeunesse a été reprogrammée. Elle est prévue le vendredi 9 et le samedi 10 avril 2021 à l'espace Renoir.

Elle indique également qu'il va y avoir un changement de logiciel de gestion à la bibliothèque. Ce logiciel Waterbear, qui est gratuit, sera installé avec l'accompagnement de l'informaticien de la Médiathèque Départementale à partir de mi-mai, pour un fonctionnement opérationnel en septembre.

Cet outil permettra de gérer les transactions, l'inscription des lecteurs, la collection de documents mais proposera aussi de nouveaux services intéressants pour l'utilisateur comme, la recherche documentaire sur le catalogue, la consultation de ses emprunts, la réservation de documents via un portail accessible par internet.

Madame Pacton indique que « Le Petits Cartables » ont dit, lors d'un conseil d'école, que très peu de classes élémentaires allaient à la bibliothèque.

Madame Lott répond que tous les vendredis après-midi de 13h30 à 16h30, les enfants viennent à la bibliothèque mais, à tour de rôle, à hauteur de 4 groupes dans l'après-midi. Elle précise que les créneaux ont été doublés.

Il est toutefois possible de venir à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture, en dehors du temps scolaire.

Monsieur Valente

- Monsieur le Maire souhaite aborder les projets de mandature. Le premier est la construction d'un ALSH (*Accueil de Loisirs Sans Hébergement*), qui serait situé autour du restaurant scolaire, pour lequel il a demandé à Madame Duwez de constituer un groupe de réflexion.
Et pour le deuxième, il demande à Madame Lott de réfléchir sur la construction d'un centre culturel mixte, exposition / bibliothèque.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 21 janvier 2021 avec Madame Lott, Madame Véronique Solène, la nouvelle Sous-Préfète de Fontainebleau, pour une visite de la mairie-musée et évoquer les différents projets.
- Les trois sénateurs, Madame Anne Chain-Larché, Madame Claudine Thomas et Monsieur Pierre Cuypers ont été accueillis par les élus et Monsieur le Maire le 29 janvier 2021, pour parler des projets à court et à long terme.

15. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le point « questions diverses » est un point très important d'échanges.

Madame Bruder Cauquil rappelle sa question orale, envoyée par mail le 3 février 2021 :

« Vous avez été élu Vice-Président chargé des sports à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau lors de la séance du 9 juillet 2020 et nous vous en félicitons.

Pouvez-vous nous exposer les projets que vous porterez dans la communauté d'agglomération et les retombées pour la commune de votre vice-présidence ? »

Monsieur le Maire confirme qu'il a été élu Vice-Président chargé des sports à la CAPF et qu'à ce titre il travaille, entre autres, en étroite collaboration avec les collègues Maires, Monsieur Yannick Torrès, Vice-Président à la Culture et aux Associations ainsi qu'avec Monsieur Pascal Gros, Vice-Président à l'enfance jeunesse, dont dépend le RAM (*Relais d'Assistantes Maternelles*).

A cet effet, il demande à Madame Duwez d'expliquer l'occupation de certaines salles par le RAM.

Madame Duwez explique que les assistantes maternelles utilisent la salle de motricité de l'accueil de loisirs pour y effectuer des activités et animations diverses, mais elles n'ont pas d'endroit pour gérer l'administratif ou le juridique. Il a donc été demandé à Bourron-Marlotte, comme aux autres communes, de leur mettre à disposition un bureau, une fois par semaine. Il s'avère qu'un bureau au rez-de-chaussée de la maison Monier,

n'est pas utilisé et leur sera donc réservé, une fois par semaine.

Monsieur le Maire remercie Madame Duwez pour ces explications puis continue sur le rôle de sa vice-présidence :

« Tout d'abord, les services sports de la CAPF ont dû faire face à la crise sanitaire en réglementant l'ouverture, la fermeture et la gestion des salles et des infrastructures sportives, ainsi que la gestion de la piscine.

Nous avons voté le règlement intérieur de la Piscine et, nous travaillons actuellement sur les règlements intérieurs des installations sportives de la Communauté d'Agglomération, afin de les uniformiser.

Nous sommes également porteurs de projets. Avec le Président, nous travaillons en étroite collaboration ainsi qu'avec les services sports de la CAPF. Je suis plusieurs fois par semaine en visio et en présentiel à la CAPF.

Un certain nombre de dossiers n'ont pas atteint une maturité suffisante pour être présenté en conseil. Je reviendrai vers vous ultérieurement.

Trois projets ont reçu une subvention, ils devraient aboutir sur 2021 :

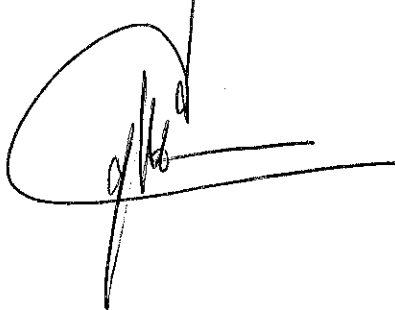
- Le sauna / hammam de la piscine de Fontainebleau, qui a brûlé,
- Le Tank à Ramer de Samois sur Seine,
- Le Tir à l'Arc sur le stade Philippe Mahut de Fontainebleau.

Une visioconférence est prévue avec la Fédération Française d'Athlétisme, pour l'organisation d'un meeting en 2022, sur stade Philippe Mahut. »

Monsieur le Maire remercie la présence des 23 conseillers municipaux.

**La séance est levée à
22h05**

Guillaume CAPOIS
Secrétaire de Séance,



Victor VALENTE
Maire,

